



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 4 DI FERRAGHJU DI U 2026

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **Vote du budget primitif 2026.**
Ughjettu : ***Votu di u bugettu primitivu 2026***

BUDGET PRIMITIF 2026 - NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget primitif 2026 de l'Agence du Tourisme de la Corse est présenté sous la matrice comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales Uniques et à leurs établissements publics. Il a été élaboré après la tenue du débat sur les orientations budgétaires lors de la réunion du conseil d'administration de l'ATC du 17 décembre 2025.

Ce budget vise, comme les années précédentes, à permettre l'étalement et la diversification des flux touristiques sur l'ensemble de l'année, ainsi qu'une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, les actions d'investissement viendront soutenir le tourisme rural et vert, tandis que les actions de promotion et de marketing positionneront la Corse comme destination accessible toute l'année. La coordination des acteurs et l'analyse des tendances conjoncturelles ou durables demeureront des constantes de nos actions afin de toujours mieux comprendre les besoins et les attentes du secteur et ceux des touristes.

I – RESSOURCES 2026

Le budget primitif, acte qui traduit en termes financiers la politique et les objectifs poursuivis par l'établissement, a été construit en tenant compte du contexte économique. Le niveau prévisionnel de l'équilibre global du budget a été arrêté sur la base des recettes avérées ou fortement probables.

Les moyens financiers prévisionnels dont disposera l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2026 proviendront de la Collectivité de Corse et des ressources propres.

Les prévisions de recettes sont estimées sur une base prudentielle à partir des recettes propres constatées au 31/12/2025 et des dotations votées par l'Assemblée de Corse pour l'ATC en 2026.

Le concours financier de la Collectivité de Corse qui s'inscrit dans le cadre de son budget général a été voté en Assemblée de Corse en novembre 2025, pour un montant total de **15 449 950 €**, montant identique à celui de l'année précédente.

Les autres ressources prévisionnelles s'élèvent à la somme de **2 038 200 €**. Elles proviendront du PO FEDER-FSE+ 21-27, des droits de participation aux salons, des adhésions des Offices du Tourisme au SITTCO, des recettes de mise à disposition de données concernant le secteur touristique en Corse, de réalisation d'études au bénéfice des collectivités locales ...

Recettes et produits	CFU 2024	Réalisé 2025 (provisoire)	BP 2026
Dotation CdC investissement	4 277 394 €	3 754 651 €	3 840 000 €
Dotations CdC fonctionnement et actions (1)	11 680 777 €	11 609 950 €	11 609 950 €
Ressources propres (dont IJ)	454 236 €	431 018 €	399 030 €
Financement UE	306 205 €	16 812 €	639 170 €
FRCT Remboursement		1 191 027 €	1 000 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	16 718 612 €	17 003 458 €	17 488 150 €

(1) dont taxe de séjour additionnelle	924 636 €	1 242 669 €	1 400 000 €
---------------------------------------	-----------	-------------	-------------

Le montant total des recettes prévisionnelles pour 2026 : **17 488 150 €**

II – DEPENSES ET CHARGES 2026

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, les dépenses permettront de financer les subventions et les aides visant à structurer et à renforcer la compétitivité et l'attractivité de ce secteur d'activité. Cela s'inscrit dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique et la capacité à prolonger la période d'activité.

Montant prévisionnel 2026 des dépenses d'investissement : **5 435 000 €**.

Dépenses	CFU 2024	Réalisé 2025 (provisoire)	BP 2026
Subventions selon guide des aides au tourisme	1 182 023 €	2 255 858 €	2 340 000 €
Salvezza è Rilancia (AAP TPE-PME)	1 246 624 €	418 241 €	250 000 €
Dispositif avances remboursables	1 500 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Renouvellement investissements établissement	253 747 €	232 591 €	250 000 €
Aménagement GT20			395 000 €
Site internet BtoC			200 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 182 394 €	3 906 690 €	5 435 000 €

I- PROJETS STRUCTURANTS (1 400 000 €)

Ce volet orienté vers les porteurs de projets publics et privés se réfère à l'axe I du règlement des aides au tourisme.

Dans l'esprit du PADDUC, il s'agit ici d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, dans une logique de territorialisation de la politique publique du tourisme à la recherche d'équilibres stratégiques de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

A l'appui de cette politique publique, il convient de soutenir :

- L'organisation et la structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse ;
- L'aménagement des territoires touristiques à travers les investissements structurants permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux avec, entre autres, le soutien à la transition écologique du nautisme.

II – AIDES DIRECTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1 090 000 €)

Ces aides, détaillées dans l'axe II du règlement des aides au tourisme, sont destinées aux entreprises du tourisme avec pour objectif d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités de loisirs naturels et culturels qui sont un élément fort de

développement touristique durable pour notre territoire doté d'atouts préservés et diversifiés.

Ces activités correspondent aux tendances fortes de la demande touristique et présentent également un intérêt stratégique pour attirer un flux touristique hors saison estivale et hors des bassins et lieux les plus fréquentés permettant de mieux irriguer l'espace tout au long de l'année.

Les entreprises touristiques bénéficieront de soutiens financiers en adéquation avec la nature de leurs investissements, notamment pour les investissements des entreprises rurales, les démarches de labellisation, le soutien aux activités de loisirs ainsi qu'au tourisme d'affaires.

Des crédits inscrits sur cette ligne permettront la finalisation des versements dans le cadre de l'appel à projet TPE/PME publié au cours de l'année 2022 relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique (5 dossiers restent à finaliser sur les 137 dossiers financés).

III - DISPOSITIF AVANCES REMBOURSABLES (2 000 000 €)

Pour accompagner les investissements des acteurs de l'offre d'hébergement hôtelière classée, a été créé en décembre 2010 le Fonds Régional Corse du Tourisme (FRCT). Ce fonds octroie des prêts à taux zéro. En moyenne, le prêt par bénéficiaire avoisine les 200 000 €. Ce dispositif des « avances remboursables » destiné aux structures touristiques est dédié au financement de travaux de modernisation, d'extension ou de création.

Au 31 décembre 2025, les fonds confiés par l'ATC à la CADEC, ont permis de soutenir 420 projets portés par des entreprises d'hébergement touristique (hôtels et campings) et ont généré un montant d'investissement de 382 M€ pour un montant de fonds confiés de 19,2 M€. Un effet multiplicateur de 20 grâce à l'action de la CADEC et l'apport des fonds européens.

Le FRCT 1 arrivé à échéance fin 2024 est actuellement en phase de remboursement.

IV – INGENIERIE – INNOVATION - NUMERIQUE (100 000 €)

Ce volet, axe IV du règlement des aides au tourisme, intègre à la fois l'aide au conseil, à l'ingénierie de projet et le soutien aux actions innovantes engagées par les porteurs de projets. Le soutien à l'ingénierie est complémentaire du soutien aux investissements. Il permet l'accompagnement des projets, mais aussi leur émergence, conception, mise en œuvre ou mise en marché. Le financement d'études étant par ailleurs complété par le conseil technique des agents de l'ATC.

V – INVESTISSEMENTS PROPRES (845 000 €)

Cette enveloppe budgétaire est destinée :

- A la première phase de l’aménagement des aires d’arrêt de l’itinéraire cyclo touristique GT20 : 395 000 € ;
- A la conception et au développement du nouveau site internet BtoC de l’ATC : 200 000 € ;
- Au renouvellement des licences nécessaires au fonctionnement courant de l’établissement, l’acquisition de matériels informatiques, image, son, mobiliers de bureau... : 250 000 €.

B/ LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En matière de fonctionnement, les charges permettront de financer le fonctionnement de l’établissement (charges de personnel - frais généraux) et les actions :

- Promotion touristique ;
- Armature touristique du territoire et programmes de coopération ;
- Observation, analyses et aux études ;
- Mission communication.

Montant prévisionnel 2026 des charges de fonctionnement : **12 053 150 €**.

Charges	CFU 2024	Réalisé 2025 (provisoire)	BP 2026
Charges de personnel	4 995 900 €	4 908 276 €	5 000 000 €
Frais généraux de fonctionnement	765 305 €	799 196 €	800 000 €
Promotion touristique	5 937 577 €	5 171 137 €	5 300 000 €
Centre de Ressources	198 289 €	187 868 €	190 000 €
Pôle développement	651 736 €	616 398 €	647 200 €
Communication	94 591 €	115 818 €	115 950 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 643 398 €	11 798 693 €	12 053 150 €

I - FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT (5 800 000 €)

L'enveloppe dédiée au fonctionnement de l'établissement permet de financer les charges de personnel et les frais généraux.

Les charges de personnel d'un montant de 5 000 000 € comprennent les salaires et charges sociales patronales de l'ensemble du personnel permanent et des contrats d'apprentissage ou de stages. Ces charges prennent en compte les augmentations conventionnelles prévisionnelles (ancienneté et valeur du point).

Les frais généraux de fonctionnement d'un montant de 800 000 € recouvrent les dépenses courantes de l'établissement, dont les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives...

II - PROMOTION TOURISTIQUE (5 300 000 €)

L'Agence du Tourisme mènera des actions de promotion touristique de la destination, campagnes de communication, organisation d'opérations événementielles, participation à des salons et workshops en France et dans toute l'Europe, accueil de médias en Corse et édition de documents promotionnels multilingues à destination des publics ; ceci pour mettre en relation l'offre et la demande, conformément au plan de promotion et programmes d'action 2026 voté lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2025.

Dans un environnement méditerranéen extrêmement concurrentiel, les actions entreprises auront pour but de conforter la destination sur l'ensemble des marchés et filières afin de renforcer l'attractivité de l'île et de ses territoires, mais aussi de soutenir activement la politique de déconcentration temporelle, géographique et de provenance. La stratégie 2026, s'appuiera sur les nombreux acquis des dernières années et les mettra en perspective, tout en les priorisant.

Ces actions seront fondées sur l'identité et positionneront la Corse en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée. L'axe « tourisme durable », désormais reconnu dans le monde entier grâce à notre labellisation « Green Destinations », constituera le fil rouge des actions de promotion.

Par ailleurs, le virage de la communication digitale résolument amorcé avec la refonte en cours de notre site Internet et la constitution de bases de données (grand public, agences de voyage et tour-opérateurs, comités d'entreprises) permettra de mieux cibler les campagnes.

L'ensemble des actions seront menées en partenariat avec des acteurs privés et publics, notamment les Offices de Tourisme. Dans une destination où l'offre est essentiellement

familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public est essentiel et se doit d'être constant.

III - ARMATURE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET PROGRAMMES DE COOPERATION UE (647 200 €)

La qualité et la diversité du patrimoine naturel et culturel de la destination Corse lui confèrent une forte attractivité en matière d'activités de découverte du milieu naturel, de pratique d'activités sportives et de loisirs et de découverte culturelle.

Dans ce cadre, cette enveloppe budgétaire permettra à l'ATC de :

- Concourir à l'équilibre financier des actions d'accompagnement et de structuration de l'offre en lien avec les Offices de Tourisme dans le cadre des contrats triennaux de développement territorialisés ainsi que les aides au fonctionnement ;
- Soutenir l'organisation d'événements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée ;
- Poursuivre le développement de la GT20.

IV - CENTRE DE RESSOURCES (190 000 €)

Le centre de ressources assume la mission d'observation touristique. En tant qu'outil d'aide à la décision, il permet d'adapter la stratégie de l'ATC en tenant compte les évolutions des marchés émetteurs (français, italien, suisse, belge, allemand, britannique, néerlandais, autrichien, scandinave...). Son objectif est de produire et de diffuser des informations et des données tant pour les besoins internes de l'établissement que pour ceux des acteurs du tourisme. Cela implique la mise en réseau de nombreux acteurs publics et privés afin de partager l'information nécessaire à une meilleure anticipation et préparation de la saison, grâce aux outils d'analyse prospective.

Son rôle dans la production et la diffusion de l'information et de la donnée concernant le tourisme est reconnu et son action va être amplifiée en 2026. Pour cela, la modernisation et l'actualisation des outils d'observation se poursuivront, afin que la donnée collectée soit aussi précise et exploitable que possible dans le cadre de la préparation des politiques publiques.

L'Observatoire du tourisme de la Corse réalisera, comme chaque année, les notes mensuelles de conjoncture et plusieurs Cahiers du tourisme, tous publiés sur notre site internet. L'objectif est de consolider la culture de la donnée touristique afin d'en

optimiser l'usage collectif.

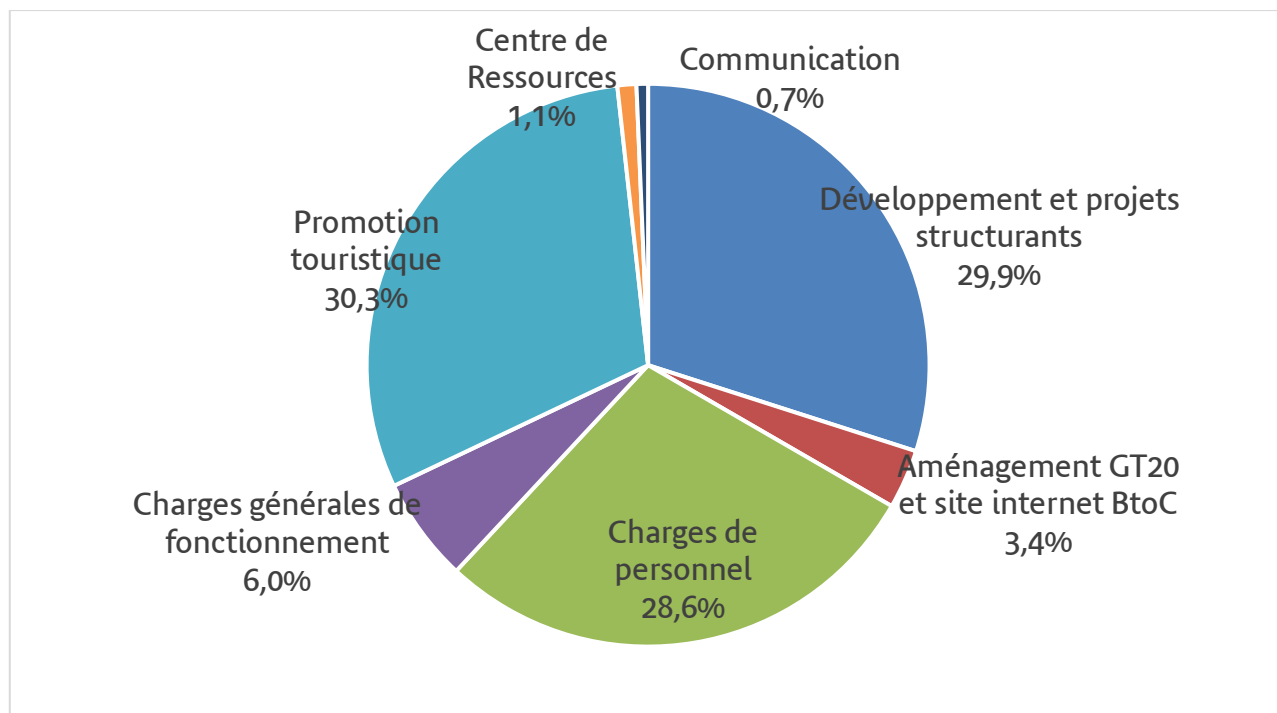
V – MISSION COMMUNICATION (115 950 €)

La communication, articulée autour de plusieurs canaux internes et externes, s'inscrit dans une trajectoire globale et joue un rôle stratégique pour l'institution.

La mission communication, dans ses activités quotidiennes, gère et anime l'ensemble des systèmes et outils digitaux dédiés. Elle assure également la gestion et la mise à jour de la base de données d'information touristique régionale (SITTCO), coordonne le webmastering des sites web et répond aux e-demandes d'information touristique.

Elle a aussi en charge la gestion de la médiathèque de l'ATC et l'enrichissement du fonds iconographique de l'institution, qui est mis à disposition de l'ATC aussi que de ses partenaires sur demande, la réalisation de travaux de design graphique, de photos et de vidéos nécessaires à la mission de communication, d'information et de promotion de l'institution, notamment sur les réseaux sociaux et la réalisation de newsletters destinées à la fois aux agents de l'ATC et à ses partenaires.

BUDGET PRIMITIF 2026 PAR DESTINATION



BUDGET PRIMITIF 2026

Le montant total du budget prévisionnel des dépenses et charges pour 2026 s'établit à
17 488 150 €.

	Dépenses et charges	BP 2026
INVESTISSEMENT	Subventions selon guide des aides au tourisme	2 340 000 €
	Salvezza è Rilancia (AAP TPE-PME)	250 000 €
	Dispositif avances remboursables	2 000 000 €
	Renouvellement investissements établissement	250 000 €
	Aménagement GT20	395 000 €
	Site internet BtoC	200 000 €
FONCTIONNEMENT	Charges de personnel	5 000 000 €
	Frais généraux de fonctionnement	800 000 €
	Promotion touristique	5 300 000 €
	Centre de Ressources	190 000 €
	Pôle développement	647 200 €
	Communication	115 950 €
	TOTAL	17 488 150 €

Ce montant budgétaire prévisionnel pourra être ajusté en fonction des recettes réelles constatées.

